

# COMPTE-RENDU DE LA SESSION D'AUTOMNE 2016 DE LA SECTION 6 DU COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

17 au 20 Octobre 2016

## La section est composée de :

- Sandrine BLAZY, PU, IRISA.
- Agnès BRAUD, MCF, ICUBE.
- Pierre CLAIRAMBAULT, CR CNRS, LIP.
- Hubert COMON-LUNDH (président), PU, LSV.
- Pascal DAYRE, Ingénieur de recherche, IRIT.
- Clarisse DHAENENS, PU, CRIStAL.
- Laurence DUCHIEN (membre du bureau), PU, CRIStAL.
- Amélie GHEERBRANT, MCF, IRIF.
- Nathalie GILLES, PU, IRIT.
- Jean-Marc LARRE, ingénieur d'études, LAAS.
- Dominique LAVENIER, DR CNRS, IRISA.
- Leo LIBERTI, DR CNRS, LIX.
- Philippe OWEZARSKI (membre du bureau), DR CNRS, LAAS.
- Simon PERDRIX (secrétaire scientifique), CR CNRS, LORIA.
- Céline SCORNAVACCA, CR CNRS, ISEM.
- Sylvain SENE, PU, LIF.
- Pierre SENELLART (membre du bureau), PU, DI ENS
- Pierre SENS, PU, LIP6.
- Gilles VILLARD, DR CNRS, LIP
- Igor WALUKIEWICZ, DR CNRS, LABRI.
- Laurent WEINHARD, Ingénieur de Recherche, LORIA.

Des membres (directeur, DAS ou chargés de mission) de l'INS2I ont assisté à temps partiel aux travaux de la section : Jamal Atif, Michel Bidoit, Mokrane Bouzeghoub, Marc-Olivier Killijian, Adeline Nazarenko, Stéphane Vialette.

Voici l'essentiel des tâches qui ont incombé à la section lors de cette session :

- propositions en vue des changements de grade de chercheurs
- étude des demandes de reconstitution de carrières
- étude de demandes de changement de direction et co-direction d'UMR
- avis sur les renouvellements et créations de fédérations, LEA et UMI
- avis sur la titularisation des chargés de recherche stagiaires
- confirmation d'affectation des chercheurs nouvellement recrutés ainsi que désignation de leur directeur de stage
- examen des demandes de subventions pour des écoles thématiques
- proposition de candidats pour les médailles de bronze et d'argent du CNRS.

La section transmet ses rapports aux instituts compétents et n'a qu'un rôle consultatif sur l'ensemble des questions qu'elle examine, hormis les sujets relatifs aux concours. La section produit un "rapport de section" pour tous les dossiers évalués. Ces rapports de section sont disponibles pour les chercheurs dans leur espace personnel. Les directeurs d'unité ont accès aux rapports de section (chercheurs et unités) dans leur espace laboratoire. Le site de la section est disponible à l'adresse : <http://cn6.fr>.

L'actualité de la section 6 du CNRS sera transmise sur le site <http://cn6.fr>. Par exemple, des conseils aux candidats CR ou DR, des recommandations et les motions seront déposés sur ce site.

La session d'automne 2016 de la section 6 du comité national débute le 17 octobre à 10h.

## 1 Discussion avec la direction de l'INS2I

Michel Bidoit, directeur de l'INS2I, a échangé avec la section sur les sujets suivants.

**Politique scientifique générale.** Michel Bidoit (MB) félicite les membres élus et nommés de la section et souligne l'importance d'une coopération franche et efficace entre la section du comité national et l'institut dans leurs missions respectives. L'interdisciplinarité est une priorité de l'INS2I : chaque section est en charge d'un secteur scientifique, ce découpage du CNRS est opérationnel, MB encourage la section à garder en tête que les frontières sont poreuses par exemple avec la section 7, les mathématiques ou la biologie. MB encourage les membres de la section à participer aux CID, notamment 51 et 53.

**Evaluation des unités.** Les unités sont évaluées par l'HCERES, la section 6 est représentée par un membre de la section dans les comités HCERES. L'évaluation de l'HCERES se focalise de plus en plus vers une politique de site. L'évaluation du CNRS porte tout particulièrement sur la vie scientifique des unités ou parties d'unités. MB souligne que le CNRS coopère les unités avec les partenaires, et est un acteur plein et entier de la politique scientifique dans ses unités. La qualité des rapports de la section sur les unités est cruciale dans la période extrêmement contrainte que vit le CNRS.

**Evaluation des chercheurs.** L'évaluation des chercheurs est utile pour faire des recommandations, donner des conseils et souvent féliciter les chercheurs pour l'excellence de leur travail. Cette évaluation a aussi un rôle de détection. Il est important de ne pas basculer brutalement dans un avis réservé ou un avis d'alerte. En cas de trous d'air ou de petites difficultés, il est conseillé d'émettre un avis favorable tout en avertissant l'institut pour intervenir au plus tôt auprès du chercheur concerné et pour l'accompagner au mieux.

### Promotions

**CR2 → CR1.** Il n'y a pas de contraintes budgétaires sur les promotions CR2 vers CR1, donc toute personne promuable avec un avis favorable sera promue CR1. La contrainte de 4 années d'ancienneté de CR2 pour candidater CR1 s'applique toujours malgré les tentatives du CNRS pour lever cette restriction. A noter que la promotion CR1 n'est pas automatique, il est notamment nécessaire de déposer un dossier. L'évaluation des dossiers de promotion CR1 est également pour la section une occasion de prodiguer quelques conseils aux chercheurs.

**DR2 → DR1.** Cette promotion est contrainte, soumise à des quotas. Pour cette promotion, selon MB, on est en droit d'attendre du chercheur un investissement en termes de responsabilités collectives. A noter qu'être PI d'une ERC est un témoignage de la performance scientifique, mais pas une responsabilité collective.

**DR1 → DRCE1** : Cette promotion est plus contrainte, il y a très peu de postes.

**DRCE1 → DRCE2** : Encore moins de postes, mais comme il y a peu de DRCE1, cette promotion est de fait moins contrainte.

MB nous alerte sur l'établissement de listes complémentaires trop longues. Il faut en avoir, pour éventuellement aider le directeur d'institut à faire un plaidoyer, mais des listes trop longues créent des frustrations, d'autant que le paysage des candidats change d'une année sur l'autre.

**Question d'Hubert Comon (HC)** : Est-ce que l'institut peut effectuer des modifications pour les promotions ?

**Réponse de MB** : Oui, le CoNRS fait des propositions, puis le collège de direction passe en revue chaque dossier et peut faire des modifications. La proposition de la section alimente les propositions de l'institut, qu'il faut ensuite défendre devant le collège de direction du CNRS.

**Question d'HC** : Faut-il classer totalement ou partiellement les dossiers de promotion ?

**Réponse de MB** : En ce qui concerne les promotions, l'institut n'a pas de préférence.

**Accueil en délégation.** L'accueil en délégation est un outil scientifique très important. Les accueils en délégation résultent de deux facteurs orthogonaux : 1. politique scientifique de l'institut et qualité des dossiers, 2. politique de site. La section n'est sollicitée que pour l'évaluation scientifique des dossiers.

**Concours de recrutement.** Le concours de recrutement se déroule en 5 étapes : admissibilité des dossiers, admissions à concourir, admissibilité, admission et affectation. La section 6 est chargée des 3 premières étapes de ce concours. L'objectif est de produire une liste d'admissibilité des meilleurs candidats en tenant compte de la politique scientifique et du coloriage des concours. MB nous informe qu'idéalement le jury dégagerait un ou deux candidats qu'il faut recruter à tout prix, puis des admissibles ex-aequo sur la barre d'admissibilité et enfin une liste complémentaire. L'affectation est du ressort de l'institut. Depuis plusieurs années, il est demandé au candidat de préparer un projet d'intégration dans au moins 2, de préférence 3 unités. MB conseille à la section de ne pas raisonner en termes d'affectation future au moment de la sélection. En revanche, l'institut est preneur de recommandations d'affectation de façon privée. L'institut essaye d'affecter les candidats selon leurs choix d'affectation. Dans le cas contraire, un dialogue avec le candidat, le laboratoire et l'institut est entamé.

**Question de Leo Liberti** : La section doit se prononcer sur l'affectation de chercheurs recrutés et désigner un tuteur. Comment désigner un tuteur si la section n'a pas accès au projet du chercheur ?

**Réponse de MB** : Les projets ont été communiqués à la section pour cette session. En régime permanent, la section aura les informations nécessaires lors la campagne de recrutement. En cas de doute, la section peut toujours contacter l'institut.

MB encourage la section à prendre en compte les développements logiciels et les réalisations expérimentales dans la sélection des candidats. L'institut souhaite recruter des profils de chercheurs équilibrés. Un dialogue avec le CSI (Conseil Scientifique d'Institut) a été entamé pour les critères d'évaluation. Enfin MB indique que le CNRS souhaite recruter les chercheurs de demain, et conseille donc d'avoir le regard tourné vers les sujets actuels, plutôt que les "belles sciences du 20e siècle".

**Médaille.** L'institut demande à la section de nommer un homme et une femme pour la médaille de bronze et un homme et une femme pour la médaille d'argent. Traditionnellement, il y a une médaille de bronze pour chacune des sections 6 et 7, et une médaille d'argent pour l'INS2I.

**A propos du concours 2017.** Le nombre de postes de chercheurs pour l'institut devrait être en légère baisse (18 contre 21 l'an dernier), mais supérieur au nombre de départs à la retraite (environ 6) et même au nombre de départs toutes causes confondues (11). Une partie

de ces postes est consacrée à l'interdisciplinarité (environ 25%) le reste est réparti entre sections 6 et 7. Il y aura cette année une forte coloration des postes, ce qui correspond à un triple signal : (1) cela permet à la section d'inscrire le recrutement dans la politique scientifique de l'institut ; (2) montrer aux unités qu'il est faux de penser que le CNRS ne recrute pas dans certaines thématiques ; (3) éviter l'autocensure de certains candidats. Les priorités scientifiques de l'institut cette année sont : les sciences du logiciel ; les sciences des données ; les réseaux systèmes objets communicants ; la sécurité.

**Question d'HC** : Quelle est la différence de politique scientifique entre Inria et INS2I ?

**Réponse de MB** : Il n'y a pas de différence majeure entre la politique scientifique de l'INS2I et celle d'Inria.

**Question d'HC** : Dans quels cas la section peut-elle ne pas respecter le coloriage des postes ?

**Réponse de MB** : Le coloriage peut ne pas être respecté uniquement s'il n'y a pas de candidat de qualité dans ce coloriage.

**Postes croisés avec l'INSMI.** L'entretien avec Michel Bidoit se termine par une intervention de Clotilde Fermanian Kammerer (CFK) DAS INSMI, à propos des postes croisés entre INSMI et INS2I. L'INS2I met un poste en section 41 pour recruter un(e) mathématicien(ne) pour une affectation dans un laboratoire de l'INS2I, l'INSMI met un poste (cette année en section 6) pour recruter un(e) informaticien(ne) pour une unité rattachée à la section 41. CFK définit le profil d'un candidat à un tel poste comme quelqu'un qui a été formé dans la section 6, qui relève de la section 6 et qui peut travailler dans un laboratoire de mathématiques.

**Question d'HC** : Les jurys pour de tels postes croisés doivent-ils être mixtes (des membres de la section 41 peuvent potentiellement rejoindre ceux de la section 6 pour former le jury du concours) ?

**Réponse de MB** : Ce n'est pas nécessaire, la section 6 a suffisamment d'expertises pour traiter ce type de recrutement.

**Question de Leo Liberti** : Combien de laboratoires de l'INSMI ont un profil approprié pour accueillir un chercheur de la section 6 ?

**Réponse de CFK** : Il y en a une dizaine.

## 2 Entretien avec Frédérique Bassino, présidente de la section 6 mandat 2012-2016

Frédérique Bassino (FB) présidente de la section 6 pendant la mandature 2012-2016 est intervenue lors de la session d'automne. FB a esquissé le profil de la section en quelques chiffres. La section est composée de 177 CR, 108 DR et 6 DRCE. Avec seulement 16,5% de femmes, la section 6 se classe avant-dernière des sections du CNRS en terme de représentation féminine. 34,6% des hommes sont DR contre 44,8% des femmes : cet avantage apparent de progression de carrière chez les femmes cache en fait une faiblesse du recrutement récent de femmes.

Durant la mandature précédente, il y a eu 37 recrutements de chercheurs. Parmi ces 37 recrutements, l'un d'eux l'a été au titre du handicap. Le nombre de candidats aux concours a tendance à baisser légèrement, ce qui est général au CNRS. La section précédente a choisi de réaliser des auditions pour le concours DR, ce qui n'est pas obligatoire, avec un retour d'expérience positif. Les sous-jurys ont été utilisés pour le concours DR, en revanche les derniers concours CR ont été réalisés en jury plénier au prix d'une plus forte sélection des candidats auditionnés. FB nous a alertés sur l'importance d'établir les règles de conflits raisonnables et équilibrées.

En ce qui concerne les médailles, FB juge que le mode de constitution des listes des potentiels récipiendaires n'est pas complètement satisfaisant. Ces listes sont essentiellement constituées à partir des noms remontés par les DU et les responsables de GdR.

### 3 Travaux de la section

#### 3.1 Evaluations.

La section effectue 71 évaluations de chercheurs dont 1 évaluation à vague, les autres étant à mi-vague. La grande majorité des avis sont favorables, exceptés 2 avis différés et 1 avis d'alerte.

#### 3.2 Suivi post-évaluation.

Hélène Lebas, chargée de Ressources Humaines au CNRS a présenté aux membres de la section le suivi post-évaluation (SPE) qui est en général mis en place suite à l'émission d'un avis réservé ou d'alerte d'une évaluation. Pour cette session d'automne, la section examine 2 dossiers de suivi post-évaluation.

#### 3.3 Promotions CR2 → CR1

La section donne un avis très favorable aux 6 demandes de promotion CR1 (par ordre alphabétique) :

- Nathann Cohen
- Angelo Fanelli
- Maria Joldes Mioara
- Anne-Cécile Orgerie
- Michael Poss
- Srdjan Vesic

#### 3.4 Promotions DR2 → DR1

La section classe 6 demandes de promotion DR1 parmi 26 :

1. Giuseppe Castagna
1. Véronique Cortier
1. Jean-Louis Giavitto
1. Frédéric Magniez
5. Eric Rivals
6. Marcelo Dias De Amorim

#### 3.5 Promotions DR1 → DRCE1

La section classe 1 demande de promotion DRCE1 parmi 6 :

1. Pierre Fraigniaud

#### 3.6 Promotions DRCE1 → DRCE2

La section classe 1 demande de promotion DRCE2 parmi 2 :

1. Olivier Gascuel

### 3.7 Médailles

Les médailles sont attribuées à des chercheurs brillants, pas nécessairement chercheurs au CNRS ou dans une UMR. La médaille de bronze est destinée à de jeunes chercheurs prometteurs alors que la médaille d'argent est destinée à des chercheurs confirmés en pleine activité. Plusieurs propositions de récipiendaires de médailles d'argent et de bronze ont été transmises à la section, principalement par les DU et les directeurs de GdR ainsi que par les membres de la section. L'institut demande à la section de lui faire des propositions. Cette année, il est demandé aux sections de proposer deux récipiendaires pour chaque type de médaille, un homme et une femme. La section propose deux récipiendaires pour la médaille d'argent, classés par ordre alphabétique :

- Sihem Amer-Yahia
- Jérôme Lang

La section propose deux récipiendaires pour la médaille de bronze, classés par ordre alphabétique :

- Eunjung Kim
- Yann Ponty

### 3.8 Prime d'encadrement doctoral et de recherche

La section s'accorde sur la motion suivante :

*La section 6 du Comité National est opposée à la logique des PEDR qui ne répond pas aux besoins de revalorisation des carrières, en particulier celles des jeunes chercheurs. En conséquence, la section ne souhaite pas participer au processus d'attribution des PEDR.*

La section vote la motion : Oui : 20 Non : 0 Abstention : 1.

### 3.9 Subventions d'écoles thématiques

La section évalue 16 demandes de subvention d'écoles thématiques.

9 avis *très favorable* :

- Journées ALEA
- Algorithms in structural bioinformatics : computational protein design (Algo SB)
- Architectures des systèmes matériels et logiciels embarqués et méthodes de conception associées (ARCHI'17)
- Avancées en biologie des systèmes et de synthèse (aSSB-Lyon 17)
- École d'automne en programmation par contraintes (EAPPC 2017)
- École jeunes chercheurs en informatique mathématique (EJCIM)
- École de printemps d'informatique théorique : calcul distribué (EPIT)
- Journées Nationales du Calcul Formel (JNCF)
- Ecole de recherche sur les réseaux de communications (RESCOM)

4 avis *favorable* :

- Hardware Bio-Inspired Computing (BioComp)
- Journées Géométrie Algorithmique (JGA 2017)
- Modélisation multi-agents Appliquée aux Phénomènes Spatialisés (MAPS10)
- Précision, Reproductibilité en Calcul et Informatique Scientifique (PRECIS)

1 *sans avis* : Advanced lecture course on computational systems biology (COMPSYSBIO)

1 *avis réservé* : Structured regularization for high-dimensional data analysis (SPARSEREG)

1 *avis défavorable* : Social networks and crisis management (SNACMAN)

### 3.10 Reconstitutions de carrières

La section examine et valide une reconstitution de carrière.

### 3.11 Confirmation d'affectations

La section examine 11 propositions d'affectation dont 7 DR, 3 CR1 et 6 CR2, et donne à toutes ces propositions un avis favorable.

### 3.12 Titularisations

La section examine 8 titularisations dont 1 CR1 et 7 CR2 et donne à toutes un avis favorable.

### 3.13 Expertise sur la création ou le renouvellement de structures

Pendant cette session, la section a expertisé plusieurs demandes de LIA, UMI et Fédérations de Recherche. Quatre intervenants sont venus nous présenter leur projet : Dominique Barth, Pablo Piantanida, Pierre Fraigniaud et Olivier Festor. La section remercie ces intervenants pour leur présentation de qualité et les dialogues qui s'en sont suivis.

La section donne 5 avis *favorables* ou *très favorables* :

- Création d'une UMI - FILOFOCS
- Création d'un LIA CERI
- Intégration d'une équipe de médecins à l'institut de Mathématiques de Bordeaux
- Renouvellement du LIA SMART GRID
- Création d'une fédération de recherche en sciences informatiques, humaines et sociales de Versailles – Saint Quentin

### 3.14 Changement de direction d'unité

La section examine 8 demandes de changement de direction d'unité et donne :

7 avis *favorables* ou *très favorables* :

- Proposition de Patrick Baillot comme directeur adjoint du LIP.
- Proposition de Jamal Najim comme directeur adjoint du LIGM.
- Proposition d'Olivier Meste comme directeur et Frédéric MALLET comme directeur adjoint de I3S.
- Proposition de Pascal Bondon comme directeur adjoint du L2S.
- Proposition d'Eric Rius comme directeur adjoint du LAB-STICC.
- Proposition de Laurent Larger comme directeur de FEMTO-ST.
- Proposition de Florence Garrelie comme directrice du Laboratoire Hubert Curien.

*Pas d'avis:*

- Proposition de James Ellis Collandier comme directeur de PIMS-Vancouver.

### 3.15 HCERES

Pour les évaluations à venir, les représentants de la section 6 dans les comités HCERES sont :

Laboratoire	Représentant de la section	Suppléant	Date
I3S	Dominique Lavenier	Philippe Owezarski	15-17 nov. 2016
LIF+LSIS	Laurence Duchien	Pierre Sens	9-13 jan. 2017
Heudiasyc	Philippe Owezarski		
LIFO+LI Tours	Hubert Comon	Céline Scornavacca	10-13 jan. 2017
LORIA	Igor Walukiewicz	Pierre Clairambault	13-15 déc. 2016
Icube	Gilles Villard		

### 3.16 Présence passive des représentants B et C à tous les débats de la section

La section s'est très majoritairement prononcée en faveur d'autoriser la présence en tant qu'observateurs de tous les membres de la section à toutes les séances. Cette décision est en désaccord avec l'article 5.2 du règlement du CoNRS. La section 6 souhaite donc une évolution de ce règlement pour autoriser la présence passive des représentants B et C à tous les débats de la section.

### 3.17 Préparation des concours 2017

Pour le concours chercheurs 2017, la section a décidé d'auditionner les candidats au concours DR. Les auditions CR et DR se dérouleront à l'université Pierre et Marie Curie à Jussieu. Le calendrier du concours est le suivant :

- Auditions CR : jeudi 16, vendredi 17, lundi 20 et mardi 21 mars 2017.
- Jury CR : du mercredi 22 au vendredi 24 mars 2017.
- Auditions DR : du lundi 27 au mercredi 29 mars 2017.
- Jury DR : jeudi 30 et vendredi 31 mars 2017.

Il n'y a pas de limite d'âge pour candidater au concours chercheur, mais la section publiera des recommandations sur le site <http://cn6.fr>.

La session d'automne de la section 6 du comité national se termine le 20 octobre à 16h.

*Ce compte rendu a été rédigé par Simon Perdrix, secrétaire scientifique de la section 6. Il a été relu par les membres de la section avant sa diffusion.*